

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le dix du mois de juillet à 18 heures 45, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – BUTALI Carole-Anne – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – CRESPE Anaëlle – ESCOMEL Sylvie – PRIMET Michelle
Messieurs CELETTE Robert – GRENIER Joël – JAMONAC Vincent - LARGERON Joseph – ROUX Jean-François
SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Secrétaire de séance : Joël GRENIER

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : conventions tennis. Le conseil municipal accepte l'ajout de ce nouveau point.

1°/ Renouveau commission communale des impôts directs

A l'issue des élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (population de la commune inférieure à 2 000 habitants)

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler les personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs. Il convient de proposer 24 noms et seulement 12 seront retenus par la Direction Générale des Finances Publiques de Privas.

2°/ Implantation bâtiment agricole

Monsieur le Maire présente le projet situé en zone Ap (Agricole protégée) du PLU modifié le 19 février 2007. Il consiste en la création d'une plateforme de 4 000 m² qui devrait être complétée par un bâtiment agricole. Il regrouperait sur un seul site les activités de stockage et de logement des animaux exercés actuellement sur 5 sites.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer (par expression individuelle et secrète) sur le projet et l'implantation projetée.

De la consultation (15 membres) une très grande majorité se dégage pour accueillir des exploitations agricoles sur la commune et pour aider le pétitionnaire à faire aboutir la construction qu'il envisage et à exiger, si le projet abouti, à ce que les bâtiments à usage agricole qu'il possède objet de transfert soient déconstruits.

Le résultat de cette consultation sera transmis aux services en charge de l'écriture du PLUiH et de l'instruction du dossier.

3°/ Redevance d'occupation du Domaine Public pour l'électricité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir émettre un titre de recettes à l'encontre d'ENEDIS pour percevoir la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal. Il informe le conseil municipal que la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants est de 212 € pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve.

4°/ Convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos à l'attention des collectivités

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la deuxième année consécutive, le Département de l'Ardèche a lancé, sur le volet en faveur de la mobilité alternative du PASS Territoire, un dispositif de mise à disposition gratuite de mobilier vélo à destination des collectivités.

La commune de SAINT-CLAIR a été retenue pour l'attribution de mobilier vélo, à raison de 7 Arceaux – Borne A Décor Abri Plus. Pour cela il est proposé de signer une convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos à l'attention des collectivités avec le Département de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette convention, et autorise le Maire à la signer.

5°/ Convention d'assistance administrative des dossiers CNRACL par le centre de gestion de l'Ardèche

Dans le cadre d'une mission qui lui est confiée, par voie de convention, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) – branche CNRACL, le Centre de gestion de l'Ardèche renseigne les collectivités qui lui sont affiliés sur les procédures relatives aux dossiers CNRACL.

La convention initiale de 2016 étant arrivée à son terme, le conseil d'administration du CDG07 a, également, lors de sa séance du 26 février dernier, délibéré sur la nouvelle convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (mission de contrôle, de réalisation et de suivi des dossiers.)

Cette nouvelle convention prendra effet au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit un terme au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IRCANTEC et RAFFP par le CDG de l'Ardèche (mission de contrôle, de réalisation et de suivi des dossiers CNRACL.)

6°/ Désignation représentants – Ardèche Musique et Danse

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur SABATIER René et rappelle qu'une procédure a été engagée pour sortir du Syndicat Ardèche Musique et Danse.

7°/ Equipement chemin des grandes Vignes – Syndicat des eaux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des travaux chemin des Grandes Vignes sont envisagés sur le réseau d'eau potable. L'opération consiste en de la restructuration du réseau AEP existant.

Une convention de coordination et de participation doit être signée entre le Syndicat des eaux Annonay-Serrières et la commune de SAINT-CLAIR. Cette convention fixe les attributions et les charges financières de chacune des parties. Les travaux de renforcement seront engagés par le Syndicat des eaux en coordination avec la commune qui doit prolonger des canalisations d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux de restructuration sur le réseau AEP du chemin des Grandes Vignes, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de participation avec le Syndicat des Eaux Annonay-Serrières.

8°/ Proposition d'adhésion au Syndicat de développement, d'Equipement et d'Aménagement (SDEA)

Monsieur le Maire propose d'adhérer au SDEA, afin que le Syndicat puisse intervenir selon les cas et les besoins, en qualité de maître d'ouvrage délégué de conducteur d'opération ou encore d'assistant à maîtrise d'ouvrage technique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, sollicite l'adhésion de la commune au SDEA

9°/ Contrat d'aide technique sur l'aménagement de l'intersection de la RD 342 et sur la création de la piste cyclable – voie douce.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de signer un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat de Développement, d'équipement et d'aménagement pour l'aménagement de l'intersection de la RD 342 et sur la création de cheminements piétons en bordure des départementales RD 342 et RD 820, voies douces.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10°/ Conventions tennis

Monsieur le Maire présente deux conventions à signer avec le club de tennis :

- Une convention de mise à disposition d'équipement de tennis, rédigée avec le club de tennis
- Une convention d'attribution d'une aide fédérale.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

11°/ Questions divers

Arrêté « dépenses imprévues »

L'ACCA de SAVAS demande à ce que les barrières soient ouvertes aux chasseurs. Une réponse commune avec la mairie de SAVAS leur sera faite. Les chasseurs de Saint-Clair seront tenus informés. Le maire rappelle que la volonté des communes est de restreindre la circulation motorisée aux usagers et d'interdire en période de risque d'incendie l'utilisation de la piste forestière. Des clés sont remises aux usagers, président ACCA, forestiers, pompiers. Des clés sont également en dépôt dans les deux mairies.

La séance est levée à 21 heures

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST FIXE AU 31 aout 2020.